
Ville de ROYAN

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Octobre 1964

Passage des Tournées BARET :
Contrat de concession

64 118

Le seize Octobre mil neuf cent soixante quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Octobre 1964

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU et LANOUE, Adjoint, Melle FOUCHE, MM. MOUCHOT, POUGET LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, GACHET BOUCHET, BUJARD, GALLAND, Conseillers Municipaux

Représentés : M. REIX par M. LANOUE
M. FONTANILLE par M. MATRAS
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil,

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de permettre l'application des taxes à demi-tarif en faveur des Tournées Charles BARET pour les représentations prévues à ROYAN au Casino Municipal, il est nécessaire qu'un contrat de concession soit passé entre la Ville et les organisateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée par les Tournées Charles BARET en vue d'obtenir les taxes/demi-tarif.

VU l'accord de la Société d'Exploitation Provisoire du Casino Municipal sur les dates des six représentations prévues,

VU le projet de contrat présenté,

DECIDE,

- de donner un avis favorable au projet de contrat à passer entre la Ville de Royan et les Tournées Charles BARET pour les représentations qui auront lieu durant l'hiver 1964-1965 dans la salle de théâtre du Casino Municipal savoir :

- 1er Novembre 1964 - Sur la Terre Comme au Ciel
- 19 novembre 1964 - Gog et Magog
- 10 décembre 1964 - Nina
- 28 Janvier 1965 - Le Système Fabriani
- 18 février 1965 - Mary- Mary
- 11 mars 1965 - Les parents terribles .

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus .

Ont signé au registre M. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au Registre,

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

Matras

M. MATRAS



APPROUVE
La Rochelle, le 5 NOV. 1964
Le Préfet,

Pour le Préfet ;
Le Secrétaire Général,

L. LALANDE



POUR COPIE CONFORME,
Pour le Préfet et par délégation:
L'Attaché, Chef de Bureau,

[Signature]

AVENANT DE CONCESSION DU CASINO MUNICIPAL

Sur proposition de Mr. GENTY, Directeur du
CASINO MUNICIPAL,

ENTRE LES SOUSSIGNES

1°- Monsieur l'AMIRAL MEYER, Maire de la Ville de
ROYAN, agissant en cette qualité,

d'UNE PART,

2°- et LES TOURNEES CH. BARET, 87, rue Taitbout - PARIS
(IX°)

d'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Est concédée aux Tournées Ch. BARET, sus-nommées,
l'exploitation du CASINO MUNICIPAL, aux dates ci-dessous, avec
le soin d'assurer au cours de la saison 1964/65 les spectacles
de comédie suivants:

1er NOVEMBRE 1964 - SUR LA PIERRE COMME AU CIEL
19 NOVEMBRE " - GOG & MAGOG
10 DECEMBRE " - NINA
28 JANVIER 1965 - LE SYSTEME FABRIZZI
18 FEVRIER " - MARY-MARY
11 MARS " - LES PARENTS TERRIBLES

CONDITIONS

Le Casino en ordre de marche sera mis à la disposi-
tion des Tournées Ch. BARET, pour valoir détaxe.

Si le Casino venait à être fermé par suite de mesures
de police, d'un incendie, de calamité publique ou d'un cas de
force majeure, la Ville ne devrait aucune indemnité aux
Tournées Ch. BARET.

Les Tournées Ch. BARET se conformeront à toutes les
dispositions qui régissent le Casino et qui font l'objet des
arrêtés municipaux actuellement en vigueur, et à celles qui
pourraient être reconnues ultérieurement nécessaires.

Le prix des places sera affiché en accord avec la
Direction du Casino.

Le présent contrat est exonéré des droits d'enregistre-
ment en application de l'article 4 du décret N°54-1318 du
31 Décembre 1954.

APPROUVE

La Rochelle, le 6 NOV. 1964

Le Préfet,

Pour le Préfet :

Le Secrétaire Général,

L. LALANDE

Fait en triple exemplaire, le 7 OCTOBRE 1964

l'ORGANISATEUR,

POUR COPIE CONFORME,
Pour le Préfet et par délégation:
L'Attaché, Chef du 2^{me} bureau,

Tournées Ch. BARET S.A.
87, Rue Taitbout, 87
PARIS



LE MAIRE,

P. L'ad. p. M. de Royan
M. Lalande